

ACCUEILLIR DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE



Le service civique, c'est quoi ?

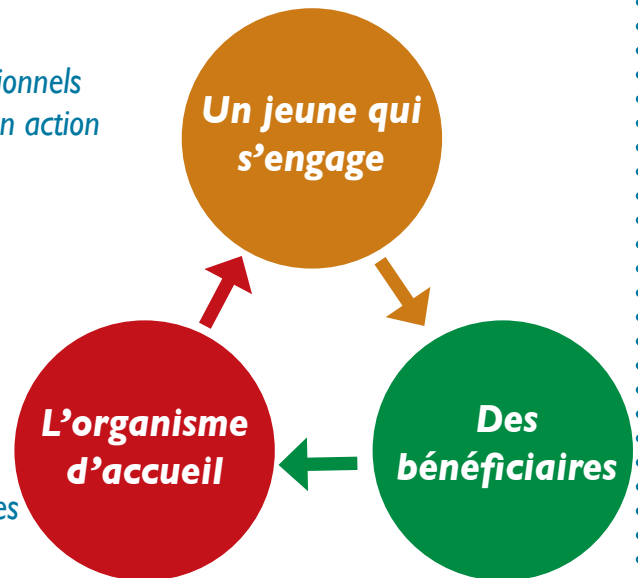
- **un engagement volontaire de 8 mois en moyenne** au service de l'intérêt général
- une expérience unique ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, **sans condition de diplôme et de qualification**
- d'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum *au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité, d'un office public HLM...*
- **indemnisé 580 € par mois**

Pour un jeune, il s'agit de :

- Vivre une expérience constructive
- Découvrir de nouveaux environnements, rencontrer des professionnels
- S'engager en faveur d'un projet collectif et donner du sens à son action
- Effectuer une mission d'intérêt général

Pour l'organisme d'accueil, c'est :

- Un moyen d'accueillir des jeunes de tous horizons
- Un regard neuf sur sa structure
- Apporter de la mixité sociale et du lien intergénérationnel
- Un moyen d'expérimenter des projets d'innovation sociale, de renforcer la qualité du lien avec les publics
- Aller à la rencontre de nouveaux publics, en particulier les jeunes



le service civique, ce n'est pas :

- un emploi aidé > aucun lien juridique de subordination avec le volontaire
- un stage
- des tâches administratives ou logistiques

Le volontaire vient remplir une mission d'intérêt général précise, distincte des tâches déjà réalisées par les personnels de la structure. Il vient en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...) et apporte regard extérieur.

les obligations pour la structure d'accueil

- Un tutorat : un ou plusieurs tuteurs sont désignés au sein de la structure d'accueil. Ils sont chargés d'assurer l'accompagnement et le suivi des volontaires dans la réalisation de leurs missions.
- Une formation civique et citoyenne est assurée au volontaire en Service civique. Elle est dispensée par des associations en lien avec les services de l'Etat. Le référentiel de formation est défini par l'Agence du Service civique.
- Un accompagnement des jeunes dans leur projet d'avenir.
- Vérifier et veiller à la diversité des profils des jeunes accueillis en Service civique.
- Le versement en nature ou en numéraire au jeune de 107,58 euros par mois (au 1er février 2017)

ce que le volontaire perçoit

- Le volontaire perçoit selon sa situation entre 580 et 688 euros par mois.

ce que prend en charge l'Etat

- L'Etat prend en charge la majorité de l'indemnité de service civique ainsi que l'intégralité du coût de la protection sociale du volontaire (maladie, maternité, famille, vieillesse) :
 - 472.97 euros net par mois, directement versés au volontaire par l'Etat
 - Cette somme peut être majorée sur critères sociaux de 107.67 euros par mois (au 1er février 2017)
- L'ensemble de la période de service est validé au titre de la retraite
- L'Etat alloue mensuellement une somme de 100 euros par volontaire aux organismes sans but lucratif, aux fins de contribuer aux frais d'accompagnement du volontaire.
- L'Etat verse également une subvention de 100€ par volontaire au titre de la formation civique et citoyenne
- L'Agence du service civique propose un accompagnement gratuit pour les tuteurs

pour concevoir un projet d'accueil : service-civique.gouv.fr,
rubrique «organismes»



pour accueillir des volontaires, deux possibilités

L'agrément est délivré pour trois ans selon la nature des missions proposées et la capacité de la structure à prendre en charge les volontaires

> PREMIERE POSSIBILITE : L'agrément national

Votre organisme bénéficie d'un agrément national. Il convient de vous rapprocher de la personne responsable du suivi de cet agrément. Vous n'aurez ainsi aucune démarche administrative à effectuer pour être agréé

> SECONDE POSSIBILITE : L'agrément local

Votre organisme ne bénéficie pas d'un agrément national

Il convient de vous rapprocher du référent local au sein des services de l'Etat déconcentré pour constituer votre propre agrément. (Voir coordonnées en Annexe I)

Si votre structure est d'envergure régionale, votre dossier devra être envoyé à la DR-D-JSCS Nouvelle-Aquitaine

Si votre structure est d'envergure départementale, votre dossier devra être envoyé à la direction départementale de la cohésion sociale de votre département

AIDE AUX MIGRANTS ET REFUGIES



accueillir des jeunes en Service Civique

Accompagner les réfugiés dès leur arrivée sur notre territoire, les aider à remplir leurs documents administratifs, les orienter vers les bons interlocuteurs, mettre en place pour eux des actions sportives et culturelles : autant de missions à proposer à de jeunes volontaires en Service civique. Ils interviendront en complément des travailleurs sociaux.

Les missions des volontaires seront des missions « de terrain », dans et/ou hors les murs. C'est dans le contact avec les bénéficiaires de l'action que les volontaires trouveront pleinement le sens de leur mission d'engagement.

Pour élaborer un projet d'accueil dans le champ de l'aide aux réfugiés, les organismes doivent être particulièrement attentifs au positionnement des volontaires par rapport aux travailleurs sociaux, à leur préparation et à leur accompagnement, et à la construction d'un projet spécifiquement confié aux volontaires sur le temps de mission (en moyenne 8 mois), malgré les ruptures qui peuvent caractériser les parcours des personnes réfugiées.

Voici quelques exemples de missions existantes correspondant aux critères du Service Civique et spécifiques à l'aide aux réfugiés

- Contribuer à l'information et à la coordination des citoyens souhaitant se mobiliser pour venir en aide bénévolement aux réfugiés**
- Aider à l'alphabétisation ou à l'apprentissage de la langue française des adultes non-francophones et soutenir l'accompagnement scolaire des enfants**
- Aider des publics fragiles primo-arrivant dans un territoire à appréhender leur nouvel environnement**
- Favoriser l'accès aux droits socio-sanitaires des migrants**

Accompagner des personnes accueillies dans une résidence sociale dans leurs démarches de santé

Accompagnement des personnes dans les lieux d'accueil, d'attente, de consultation et les permanences d'accès aux soins

Ambassadeur socio-éducatif et culturel au profit des personnes accueillies en Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) ou en centre d'hébergement temporaire

témoignages de volontaires

J., 20 ans, volontaire en service civique dans un centre provisoire d'hébergement

J., en première année de licence de géographie, a intégré un Centre Provisoire d'Hébergement en décembre 2016, comme volontaire en service civique. Il y est présent 24h par semaine. Cette mission est avant tout une forme d'engagement pour lui.

Pourquoi avez-vous choisi d'effectuer votre service civique dans une structure accueillant des réfugiés ?

Tout d'abord, j'ai choisi le service civique et non un job alimentaire parce que je voulais me rendre utile et donner de mon temps pour aider des personnes en difficulté. Or, je connaissais quelqu'un qui avait déjà travaillé comme bénévole auprès de réfugiés et nous en parlions beaucoup ensemble. C'est aussi un thème récurrent dans l'actualité et comme les dispositifs d'accueil se développent, j'avais envie d'en découvrir plus par moi-même. Finalement, on ne sait pas vraiment tout ce qui résonne derrière le terme « réfugié ». On ignore les impacts que cette situation peut engendrer.

Quel rôle jouez-vous auprès des réfugiés ?

Je suis suivi par une tutrice, l'éducatrice spécialisée du CPH, mais toute l'équipe travaille ensemble. Je suis pleinement intégré. Avec E., l'autre jeune en service civique, nous mettons en place des activités très variées, qu'elles soient individuelles ou collectives. C'est difficile de déterminer clairement un rôle dans ma mission car je peux accompagner les résidents dans un tas d'activités. Cela peut aller de l'accompagnement à des rendez-vous médicaux, en passant par des sorties culturelles...

Parfois, on peut aussi les accompagner faire des achats pour leur appartement, lorsqu'ils ont pu accéder à un logement. Les actions collectives sont aussi appréciées. Cela leur permet de créer des liens au sein de la structure mais aussi de les préparer au monde extérieur, à l'après, pour qu'ils ne se sentent pas perdus. Ici, on donne autant qu'on reçoit.

Cette mission vous a-t-elle apporté de nouvelles perspectives sur les plans personnel et professionnel ?

Absolument ! D'ailleurs, j'ai changé mes plans concernant mes études. En septembre prochain, j'espère commencer une formation en apprentissage pour devenir conseiller en économie sociale et familiale. Je ne savais rien du travail social, mais 9 mois de service civique c'est assez conséquent pour s'en faire une idée précise. Dans ce secteur, il y a encore énormément de préjugés, y compris quand on parle de travail auprès de réfugiés ou de migrants !

Aujourd'hui, je suis en mesure d'expliquer en quoi leur statut consiste et ce qu'est réellement la mission des travailleurs sociaux auprès d'eux. Encore aujourd'hui, certaines personnes ne comprennent pas vraiment ce qu'est une personne réfugiée et les enjeux que ce statut implique. Cela reste parfois compliqué d'en donner une autre image, plus positive.

pour obtenir un agrément local

> Si l'action que vous souhaitez mettre en place avec les volontaires se déroule sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine ou sur plusieurs départements, contactez la ou le référent.e régional.e

> Si en revanche cette action se déroule sur un département, mettez vous en lien avec la ou le référent.e départemental.e

16 - Charente : Nom du Service : DDCSPP de la Charente

Référente : **BENAMOZIG Stéphanie** • Assistante : **CHAUVET Annette**

ddcspp-service-civique@charente.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Charente
7- 9 rue de la Préfecture - CS 22303 - 16023 ANGOULEME

17 - Charente Maritime : Nom du Service : DDCS de la Charente Maritime

Référent.es : **PROU Aude** • **LEYRIS Arnaud-Pierre**

aude.prou@charente-maritime.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Charente Maritime
Cité Duperré Place des Cordeliers - 17026 LA ROCHELLE

19 - Corrèze : Nom du Service : DDCSPP de la Corrèze

Référente : **DEVEAU Martine** • Assistante : **INES Katell**

martine.deveau@correze.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Corrèze
Cité administrative Jean-Montalat
BP 314 - 19011 TULLE Cedex

23 - Creuse : Nom du Service : DDCSPP de la Creuse

Référent : **BIENVENU Jean-Michel** • Assistante : **CHARBONIERAS Véronique**

jean-michel.bienvenu@creuse.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Creuse
1 place Varillas - 23007 GUERET Cedex

24 - Dordogne : Nom du Service : DDCSPP de la Dordogne

Référent : **DESMESURE Olivier** • Assistante : **MORAND Mireille**

ddcspp-service-civique@dordogne.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Dordogne
Services de l'Etat
Cité Administrative - 24024 PERIGUEUX

33 - Gironde : Nom du Service : Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale de la Gironde :

Référent.es : **Charlotte CHELLE** - **Hélène ROMUSSI** - **Mokrane SAHARI**

Assistant : **Régis CRISTOFOLI**

ddcs-service-civique@gironde.gouv.fr

Direction départementale déléguée de la Cohésion Sociale de la Gironde
Espace Rodesse
103 bis rue de Belleville - BP 922 - 33062 BORDEAUX CEDEX

40 - Landes : Nom du Service : DDCSPP des Landes

Référente : **DUSSAU Maïté** • Assistantes : **OSSART Christine** ; **TACHON Danièle**

marie-therese.dussau@landes.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes
1 place Saint Louis - BP371 - 40012 MONT DE MARSAN CEDEX

47 - Lot et Garonne : Nom du Service : DDCSPP de Lot et Garonne

Référente : **BERNERON Marion**

marion.berneron@lot-et-garonne.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Lot et Garonne

935 Avenue du Docteur Jean Bru

47916 AGEN CEDEX 9

64 - Pyrénées Atlantiques : Nom du Service : DDCS des Pyrénées Atlantiques

Référentes :

Arrondissement de PAU : **OLIVIER Angélique**

angelique.olivier@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Arrondissement de BAYONNE : **SAUTET Caroline**

caroline.sautet@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées Atlantiques

Cite Administrative - Boulevard Tourasse - 64016 PAU

Direction départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées Atlantiques Antenne de Bayonne

Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative

S/Pref de Bayonne - 2 allées Marines - CS 58540 - 64185 BAYONNE Cedex

79 - Deux Sèvres : Nom du Service : DDCSPP des Deux Sèvres

Référent : **CORPRON François**

francois.corpron@deux-sevres.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux Sèvres

30 rue de l'Hôtel de Ville - CS 58434 - 79034 NIORT Cedex

86 - Vienne : Nom du Service : DDCS de la Vienne

Référente : **VANHOUTTE Lucie - Assistante : LE PALLEC Isabelle**

ddcs-service-civique@vienne.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Vienne

4 rue Micheline Ostermeyer - BP 10560 - 86021 POITIERS

87 - Haute Vienne : Nom du Service : DDCSPP de la Haute Vienne

Référente : **GENET Thibaud**

ext-thibaud.genet@haute-vienne.gouv.fr

Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute Vienne

39 avenue de la Libération - CS 33918 - 87039 LIMOGES Cedex I

Région Nouvelle - Aquitaine - Référent.e.s mission régionale

Nom du Service : **DR-D-JSCS**

Référente régionale : **CAPO Virginie - Assistante : BARRETEAU Aline**

drjscs33-service-civique@drjscs.gouv.fr

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine

7 boulevard Jacques Chaban-Delmas - 33525 BRUGES Cedex